# BUREAU COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2022 À 9H
# SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le premier février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

**Présents :** M. Yann BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité**

**********

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX – SEANCES DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES**

**A l'unanimité,**

Article unique : approuve les procès-verbaux des séances des bureaux communautaires suivants :

- 6 décembre 2021 ;
- 17 janvier 2022 ;
- 27 janvier 2022 ;
- 7 février 2022.

*****

N° 048/2022 - Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI ET AVENUE JEAN JAURES A COURTHEZON / LOT 2 RESEAUX HUMIDES / AVENANT 1**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve l'avenant n° 1 relatif aux travaux complémentaires du lot 2 Réseaux humides, d'un montant de 86 316 € HT, portant le montant du lot 2 à 504 012.50 € HT ;

**Article 2 :** Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au présent avenant, après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie en formation MAPA ;

**Article 3 :** Rappel que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

****

N° 049/2022 - Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

**CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A CADEROUSSE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** Attribue le marché au groupement d'opérateurs SOGEA/RIVASI/SPIE pour son offre dont le montant est arrêté à la somme de 1 749 208.34 € HT ;

**Article 2 :** Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au présent marché ;

**Article 3 :** Rappel que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

****

N° 050/2022 - Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

**CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE JONQUIÈRES ET DÉMOLITION DES OUVRAGES NON RÉUTILISÉS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** Attribue le marché au groupement d'opérateurs SOGEA/MEREU/PROVENCE ROUTE/SPIE pour son offre de base dont le montant de travaux est arrêté à la somme de 2.347.169,15 € HT ;

**Article 2 :** Autorise le Président ou vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives au présent marché ;

**Article 3 :** Rappel que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

****

N° 051/2022 - Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

**TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU EAU POTABLE ET EAUX USEES SUR LA RD72 ORANGE (84)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**A l'unanimité,**

**Article 1 :** Attribue le marché à la société 4M PROVENCE ROUTE pour un montant de travaux de 284 370 € HT ;

**Article 2 :** Autorise le Président ou vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives au présent marché ;

**Article 3 :** Rappel que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h**.

Le Président, Yann BOMPARD

**Pour être affiché le :** 15.03.2022
**et publié sur le site internet de la Communauté**
*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*